



PRÉFÈTE DE LA LOIRE

direction départementale
de la cohésion sociale
Direction

Madame la Maire,
Monsieur le Maire,

J'ai organisé le 2 décembre dernier à la Préfecture, une réunion d'échanges relative à l'hébergement d'urgence et l'hébergement des personnes migrantes, à laquelle ont participé les Présidents de l'association des Maires, du Conseil Général, de Saint-Etienne Métropole, les représentants des cultes catholique et protestant ainsi que les associations concernées par ces problématiques .

Cette réunion avait pour objectif de présenter un état des lieux de l'hébergement d'urgence dans la Loire, et d'échanger, dans la perspective de la construction collective d'une réponse adaptée sur les problématiques posées. En effet, nous observons depuis plusieurs mois un phénomène de saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence, qu'ils concernent les populations vulnérables traditionnelles, ou les demandeurs d'asile.

S'agissant de ces derniers, et comme dans d'autres départements rhônalpins, les flux d'arrivées sont continus, à hauteur en moyenne de 60 nouvelles personnes par mois. La loi fait obligation à l'Etat d'assurer un hébergement à ces populations, dès la délivrance de la première autorisation de séjour délivrée par la préfecture et ce, pendant toute la durée de l'instruction de leur demande d'asile, soit 19 mois en moyenne. Or, cet hébergement nécessite la mobilisation de structures collectives, permettant une meilleure organisation.

Il a été convenu lors de cette réunion avec le Président de l'association des maires de la Loire de vous solliciter pour établir un état des lieux de possibilités d'hébergement disponibles.

Dans le contexte de saturation que connaît le département de la Loire, je souhaiterais, en effet, que vous puissiez contribuer à l'effort collectif d'accueil, en identifiant sur votre territoire des locaux susceptibles d'être mobilisés.

Je précise que ces locaux peuvent être des anciens foyers, des anciennes écoles disposant de possibilités d'aménagement de chambre, des anciennes maisons de retraite ou autres structures d'accueil. L'encadrement et l'accompagnement des personnes sont par ailleurs toujours réalisés par des opérateurs de l'Etat, spécialisés dans l'accueil de ce type de population. Toute précision technique peut à cet égard vous être donnée par le directeur de la direction départementale de la cohésion sociale.

Aussi, je vous remercie vivement de bien vouloir me faire connaître les possibilités dont vous disposez sur votre commune, et qui seraient susceptibles de contribuer à un accueil adapté des populations vulnérables.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Préfète,

Pour la Préfète
et par délégation
Le Secrétaire Général



Patrick FERIN